



Mis sur le banc de touche...

Par **Marc Loridan**, le **29/06/2018** à **11:19**

Bonjour,

Je suis actuellement salarié d'une entreprise de sécurité privée, embauché sous CDI depuis 2013, avec un avenant en 2016 pour exercer les fonctions de Chef d'équipe Sécurité incendie (SSIAP 2). Un agent adjoint assurait ponctuellement mes fonctions de chef d'équipe pendant mes périodes de congés.

Aujourd'hui, la situation a évolué : suite à un changement récent de responsable d'exploitation (hiérarchie N+1), et sans concertation préalable de sa part, on m'impose par planning d'exercer mes fonctions de chef d'équipe à répartition égale avec mon adjoint. Le reste de mes heures de travail se font sur un poste d'agent de sécurité (ADS ou SSIAP 1).

Ma question est la suivante : mon employeur est-il autorisé à m'imposer par planning un poste sous-qualifié par rapport à mon contrat de travail, sans que cela soit justifié par des nécessités de service? En cas de réponse négative, quels sont les recours possibles?

Merci d'avance pour vos réponses.

Cordialement,

Marc